

# Maîtriser le cadre légal de la filière musicale

---

3 jours les 12, 13 et 14 février 2025

---

21 heures

---

9h30 > 13h et 14h > 17h30

---

840 € HT / stagiaire - Tarif applicable pour une prise en charge par un organisme financeur. Dans le cas d'un financement personnel, nous contacter.

---

À Trempo - 6 bd Léon Bureau 44200 NANTES

---

Contact · Tél : 02 40 46 66 33 - sandrine@trempo.com - www.trempo.com

---

## Description

Cette formation propose aux artistes musicien·nes d'acquérir des connaissances précises sur les aspects juridiques qui sous-tendent la filière musicale. La maîtrise de la connaissance de l'écosystème de la filière musicale - environnement, obligations légales, droit du travail - permet ainsi de développer ses projets plus efficacement et en toute légalité.

## Public / Prérequis

**Profil** : artiste musicien·ne/chanteur·euse professionnel·le ou en voie de professionnalisation..

**Pré-requis** : aucun pré-requis n'est demandé.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier les modalités de participation adaptées.

## Compétences visées

À l'issue de la formation le·la stagiaire sera capable de :

- identifier les différents acteur·rices de la filière et leurs interactions respectives,
- appréhender le secteur des musiques actuelles d'un point de vue légal.

Un entretien téléphonique préalable vous sera proposé afin de vérifier la bonne adéquation entre votre projet de formation et les compétences visées.

## Objectifs

- Comprendre le cadre légal de l'activité du·de la musicien·ne.
- Identifier les conventions collectives.
- Comprendre le régime des intermittent·es du spectacle : droits et obligations.
- Identifier les différents métiers de la musique (éditeur·rice, tourneur·neuse, distributeur·rice...).

## Programme

### Jour 1

- Accueil des stagiaires et présentation de la formation.
- L'écosystème des musiques actuelles
- Les différents métiers de la musique (éditeur·rice, tourneur·euse, distributeur·rice...).
- Évaluation des acquis de la séance.

### Jour 2

- Accueil des stagiaires.
- Obligations, contraintes et logiques de fonctionnement du secteur professionnel du spectacle vivant.
- Travaux pratiques en sous-groupes de résolution d'une étude de cas proposée par la formatrice.
- Évaluation des acquis de la séance.

### Jour 3

- Accueil des stagiaires.
- Le droit du travail dans les entreprises de spectacle.
- Travaux pratiques en sous-groupes de résolution d'une étude de cas proposée par la formatrice.
- Évaluation des acquis de la formation et bilan.

## Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'exercices pratiques et de mises en situation.

## Modalités d'évaluation des acquis

L'évaluation est continue tout au long du module de formation, notamment lors des exercices pratiques mais aussi en fonction des modalités pédagogiques choisies entre la formatrice et la responsable de la formation professionnelle. Un bilan collectif et une évaluation globale de la formation sont effectués avec les stagiaires à la fin de la formation.

## Formatrices

**Baïny Diakité** : administratrice générale à Trempo

**Chloé Nataf** : responsable du pôle Musiques et Transitions à Trempo

## Accessibilité

L'ensemble de nos locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres types de handicap (sensoriel, psychique, déficience intellectuelle ou cognitive) un entretien préalable sera réalisé avec la référente handicap de Trempo afin de vérifier l'adéquation entre le handicap et le projet de formation.

Contact de la référente handicap : [typhaine@trempo.com](mailto:typhaine@trempo.com)